

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Conseil municipal du 4 novembre.....	p 2
Suite du conseil.....	p 3
la Poste en question.....	p 3
Cadastre.....	p 4
Logement à louer.....	p 4
Spectacle de clowns.....	p 4
Tombolartistique.....	p 4
Inscription liste électorale.....	p 4
Réveillon solidaire.....	p 5
Conférence "Le petit Mairat".....	p 5
SCM foot.....	p 6
G.R.S.....	p 6
Sorties du mercredi.....	p 7
Expositions John Almond.....	p 7
Etat Civil.....	p 8
Agenda décembre.....	p 8



BÛCHE A NOEL, VOEUX À LA NEIGE ?

Photo Alain PORTE

SOLDE POSITIF E 15 000 €

Dans le cadre des lois sur le Grenelle de l'environnement, nous avons investi ces dernières années, tant pour des mesures d'économie d'énergie que pour des travaux de production d'énergie.

Economie d'énergie : - Eclairage public

Après avoir remplacé une grande partie des lampes par des ampoules à basse consommation, nous avons investi dans des horloges de commande permettant de calquer les besoins d'éclairage sur la luminosité naturelle.

Investissements immobiliers

Production d'eau chaude à la salle omnisports par des panneaux solaires.

Des travaux importants ont été réalisés sur l'immeuble accueillant le centre social intercommunal : remplacement de toutes les huisseries par des portes et fenêtres à double vitrage ; remplacement de tous les convecteurs par des radiants ; remplacement des éclairages par des ampoules à basse consommation ; remplacement des puits de jour pour parfaire l'étanchéité.

Après avoir constaté l'amélioration du confort de travail des salariés, nous pourrions mesurer en fin d'hiver l'impact sur la facture d'énergie.

Notre plus grosse consommation d'énergie provient de nos structures scolaires. La communauté de communes a fait réaliser un diagnostic sur les écoles de nos sept communes.

Un premier bilan vient de nous être communiqué ; après analyse détaillée de ces résultats, nous allons fixer des priorités d'intervention sur les immeubles à plus grosse consommation.

Production d'énergie

Nous avons investi en 2010 sur l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture du nouveau club house foot.

A l'examen des factures de fonctionnement 2011 de cet immeuble, nous constatons avec plaisir que celui-ci est en énergie passive. En effet, après déduction des factures d'eau, d'électricité et de gaz, la production d'énergie est excédentaire de 15 000 €. Ce solde positif, après provision pour remplacement du matériel, sera bien évidemment affecté au budget communal.

Saisi par plusieurs opérateurs pour l'installation de parc éolien sur notre territoire, la communauté de communes a commandé conjointement avec la communauté de communes de la vallée de l'Echelle et la commune de Fouquebrune, une étude préalable à la création d'une zone de développement éolien. Ce dossier va être présenté très prochainement aux habitants par le biais des associations concernées par l'environnement (Charente Nature, associations de randonneurs etc...). Après validation, celui-ci sera soumis aux services de l'Etat. La décision finale de création d'une telle zone sur notre territoire appartient au préfet de région. Nous pouvons tous, à notre niveau, oeuvrer contre la surconsommation d'énergie et donc pour la préservation de notre planète.

Sachons utiliser les aides d'état (crédit d'impôt ou autres) pour apporter notre pierre à l'édifice.

Le Maire

Cécile FORGERON

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 313
DECEMBRE
2011



Mouthiers sur Boëme

Transport scolaire-relèvement des tarifs conseil général

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général de la Charente a fixé le relèvement des tarifs scolaires pour l'année scolaire 2011-2012, par référence à la formule d'indexation prévue à l'article 6.3.3. du CCAP des marchés de transport, à + 2,07% à compter du 5 septembre 2011, applicable aux services de transport scolaire. Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire solliciter l'application de cette mesure pour le service de ramassage scolaire organisé par la Commune vers les écoles élémentaire et maternelle de Mouthiers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
-demande l'application de la mesure précitée pour la Commune de Mouthiers, à compter du 5 septembre 2011 ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acquisition passage « chaire à Calvin »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations des 4 septembre 2009 et 4 décembre 2009 concernant l'acquisition de diverses parcelles auprès de privés destinées à aménager un passage dit « passage de la Chaire à Calvin », pour la commune et les riverains concernés. Elle rappelle que, malgré l'accord initial de tous les propriétaires pour une acquisition à titre gratuit, un propriétaire n'a pas souhaité donner suite sans indemnisation. Cette situation mettant en péril l'accession de certains riverains à leurs propriétés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune acquière les parcelles suivantes :
-parcelle C 1612 d'une contenance de 2 m²
-parcelle C 1613 d'une contenance de 2 m²
-parcelle C 1614 d'une contenance de 2 m²
pour la somme de 90 € la parcelle. Les autres décisions prises par délibération du 4 septembre 2009 resteraient inchangées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mise à disposition du centre social d'un chauffeur minibus

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 5 novembre 2010 l'autorisant à signer une convention entre la Commune et le Centre Social de Mouthiers pour la mise à disposition d'un chauffeur à raison de 3 heures par semaine. Elle informe le Conseil Municipal que cette mise à disposition avait été conclue jusqu'au 31 décembre 2011 et qu'il y a lieu de la renouveler pour 2012. Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de passer une nouvelle convention avec le Centre Social pour la mise à disposition d'un chauffeur de la commune à raison de 3 heures par semaine à compter du 1er janvier 2012 pour une durée ferme de un an
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Budget annexe photovoltaïque

Le Conseil Municipal avait délibéré le 14 juin 2011 décidant de la création d'un budget annexe photovoltaïque spécifique aux recettes et dépenses engendrées par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau club house football. Le budget primitif 2011 s'équilibre à 21 000, € en fonctionnement et 190 343 € en investissement. Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité des membres présents.

Décisions modificatives budgétaires

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications budgétaires au budget communal 2011, suite à la création du budget annexe « Photovoltaïque ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur la section investissement :
Comptes dépenses :
chapitre 041 compte 181 « affectation au budget photovoltaïque » + 180 640,91
Comptes recettes :
chapitre 041 compte 2315-041 « sortie actif installation photovoltaïque » + 180 640,91



L'atelier municipal ravagé par le feu

Budget photovoltaïque - amortissements installations

Par ailleurs, il y a lieu, dans le cadre de la création du budget annexe « photovoltaïque », de prévoir une durée d'amortissement sur les panneaux photovoltaïques et les onduleurs installés au club house football. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
-fixe à 20 années la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques
-fixe à 10 années la durée d'amortissement des onduleurs installés au club house football.

Budget photovoltaïque - remboursement partiel emprunt communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, par délibération du 4 décembre 2009, a contracté auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant total de 450 000,00 euros destiné au financement du club house football équipé de panneaux photovoltaïques.

Suite à la création d'un budget annexe spécifique au photovoltaïque, Madame le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, par le budget photovoltaïque, d'une partie de l'emprunt à la commune, représentant environ 22% de l'échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
-accepte cette proposition et décide que le budget photovoltaïque remboursera à la commune, à chaque échéance fixée au 15 mai de chaque année, la partie du prêt le concernant (voir tableau joint)
-charge Madame le Maire de l'exécution de cette décision

Augmentation des loyers communaux au 1er janvier 2012

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 2 octobre 2009 décidant la revalorisation de tous les loyers communaux au 1er janvier de chaque année selon l'indice de référence du 3ème trimestre de l'année précédente. Elle propose donc au Conseil Municipal de revaloriser les loyers communaux à compter du 1er janvier 2012 selon l'indice de référence des loyers INSEE du 3ème trimestre 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de revaloriser les loyers communaux à compter du 1er janvier 2012 selon l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre 2010 soit +1,10 % portant ainsi le montant des loyers mensuels à 396,33 € pour le logement occupé par M et Mme MILLET Didier
278,32 € pour le logement occupé par Mme BENNACEUR Malica
504,37 € pour le logement occupé par M JOURDAINE Franck
351,30 € pour le logement occupé par M. JUBIN Jacky
396,19 € pour le logement actuellement vacant situé au 55 bis, rue de la Boème (1er étage gauche)

Exonération redevances assainissement suite à fuite d'eau

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la réclamation formulée par une administrée habitant chemin des Genèvevriers qui a constaté une fuite d'eau potable à son domicile. L'abonné, dont la consommation moyenne sur les années précédentes s'élève à 95 m³, demande un dégrèvement de la redevance assainissement sur le surplus d'eau qui sera constaté sur sa prochaine facture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
-décide de ne pas appliquer le tarif dû au titre des redevances d'assainissement sur le surplus de consommation constaté en tenant compte de la consommation moyenne des dernières années
-charge Madame le Maire de saisir la société AGUR, fermier chargé de la facturation, afin de faire appliquer cette décision.



JEUDI
8 et 22 DECEMBRE

Déplacement réseaux au lieu-dit « les Agriers »

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les canalisations d'eau potable et d'assainissement ainsi que les réseaux électricité et téléphone desservant deux habitations (1bis et 24 lotissements les Agriers) passent sous chaussée dans le domaine public.

Cette situation pose problème, notamment en cas de fuite comme constaté récemment.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de concertation aura lieu le 15 novembre prochain entre les concessionnaires et la commune afin de trouver une solution pour le déplacement des différents compteurs et des réseaux.

Site internet officiel de la commune

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le site internet officiel de la commune hébergé par le SDITEC est ouvert et accessible.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean REVÉREAU, adjoint délégué à la communication, en qualité d'administrateur du site.

Incendie du Parc National de La Réunion

La demande de don formulée par « le carrefour des communes » pour coordonner l'action de solidarité des communes métropolitaines en faveur des villes et villages réunionnais sera évoquée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

La Poste



Monsieur DELFAU et Madame PEROT, directeurs d'établissements de La Poste, exposent à l'assemblée et au public présent (administrés, élus des communes de Saint-Michel, Hiersac, Nersac et Fléac) les quatre missions de service public de « l'entreprise » La Poste contenues dans le contrat de présence postale territoriale 2011-2013, à savoir :

- distribution courrier et colis
- transport et distribution presse
- accessibilité bancaire
- aménagement du territoire (17 000 points contact : bureaux postaux, agences postales communales, relais poste)

Après un constat de baisse de fréquentation du bureau de poste de Mouthiers, les intervenants indiquent que les horaires d'ouverture au public passeront de 30 h30 à 15 heures par semaine.

Le seul choix laissé à la commune porte sur la répartition des jours et horaires d'ouverture, à savoir :

- soit du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

- soit du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et samedi de 9 h à 12 h.

Malgré les interventions motivées du public et des élus qui s'insurgent contre la dégradation du service public de la Poste, celle-ci indique qu'à défaut de réponse de la commune au plus tard le 29 décembre 2011, la Poste optera pour les horaires de son choix.

Les élus présents, d'un commun accord, précisent qu'une réponse équivaldrait à un accord sur la réduction des horaires d'ouverture du bureau et que cette solution n'est pas envisageable.

Ils informent les représentants de la Poste qu'ils mèneront une action commune avec d'autres élus départementaux (maires, parlementaires,...) pour la rédaction d'une motion (voir ci contre).

LA LETTRE ET L'ESPRIT DE LA MOTION

Le Conseil Municipal de Mouthiers a reçu et écouté attentivement Monsieur DELFAU et Madame PEROT, venus leur présenter le projet de forte diminution des horaires d'ouverture du bureau de Poste de la commune.

A l'issue de cette rencontre, le conseil municipal unanime demande à l'Etat, actionnaire de la Poste, d'assurer son rôle de garant d'un service postal de proximité orienté vers un service public en développement et non pas en régression. Le Conseil ne peut accepter de l'actionnaire la même attitude que les fonds de pension étrangers : la rentabilité pour unique objectif. Les élus communaux rappellent qu'à

chaque diminution d'horaires, la fréquentation a baissé. Le Conseil refuse donc le projet et souhaite que le développement commercial ne transforme pas les bureaux de poste en drugstores mais en espaces publics de services en associant avec d'autres institutions, administrations (SNCF, ADEME, CAF...). Par ailleurs, le Conseil municipal s'inquiète des effets de la nouvelle stratégie de La Poste sur ses salariés, considérant que ceux-ci ont contribué, et continuent malgré les nouvelles contraintes, au maintien de relations humaines dans notre commune dans la tradition républicaine de la présence postale dans tous les territoires.

CADASTRE

En ce qui concerne le REMANIEMENT cadastral concernant le secteur des Agriers, des Justices, de la croix ronde, de chez bâti et de la croix guillaud, les relevés sur terrains sont terminés. Quatre nouvelles planches cadastrales ont été établies ; elles remplaceront celles existantes et porteront des sections et numéros de parcelles nouveaux. Ces nouvelles planches cadastrales seront affichées en mairie jusqu'au 14 décembre où elles seront consultables.

Les services du cadastre seront présents en mairie du mercredi 14 décembre 14 h jusqu'au samedi 17 décembre midi pour répondre aux interrogations du public.

Les propriétaires concernés par ce remaniement recevront individuellement un courrier des services du cadastre les informant de cette consultation.

LOGEMENT A LOUER

Logement communal à louer situé 55 bis, rue de la Boème 1er étage. Ce logement comprend 1 cuisine, 1 salle de séjour, 3 chambres, 1 wc, 1 salle de bains, le tout sur 1er et 2ème étage. Montant du loyer : 450 € Se renseigner en mairie.

CLONES DE CLOWNS

Les Musocloni

Nono et Sici, interprétés par Romain Chassagne et Bertrand Malherbe, sont deux clones de clowns issus de cellules souches d'Achille Zavatta et de Justine Bébert la légendaire « musiconogue ». La performance, au-delà de faire rire, donne l'occasion au public de découvrir un grand nombre d'instruments de musique des plus traditionnels aux plus improbables.



**Samedi
17 décembre
15h30,
salle Gilles Ploquin**

A voir en famille
prix des places 6 euros. Info : 06

TOMBOLARTISTIQUE

8ème édition de ce rendez-vous culturel unique en son genre, à la fois performance, spectacle, tombola où tous les billets sont gagnants et à l'issue de laquelle chaque spectateur repart avec une œuvre d'art.

Placé sous le signe des « arts à ménager », cette année verra la mise en œuvre de pratiques artistiques

surprenantes et totalement inconnues du grand public, puisqu'elles ont été imaginées pour l'occasion.

Tout au long de la soirée, pour les enfants, atelier poterie animé par Alain Bussac, le potier de Mouthiers-sur-Boème.

Un livre offert à tous les participants.

Entrée libre
prix du billet de tombola
5 euros.

**Samedi
17 décembre
20h30,
salle Gilles Ploquin**

ELECTIONS 2012

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale sont ouvertes jusqu'au 31 décembre pour une prise d'effet au 1er mars prochain.

Les nouveaux arrivants et/ou les personnes non encore inscrites doivent

donc se présenter en mairie avant le 31 décembre 2011 pour demander leur inscription.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans au cours de l'année 2011 et

avant le 29 février 2012, sont, en principe inscrits automatiquement, sans démarche particulière.

Néanmoins, nous leur conseillons de s'assurer auprès de la mairie que c'est bien le cas.

Réveillez-vous autrement...

Ne restez pas seul, venez au premier Réveillon Solidaire organisé sur notre territoire.

Depuis plusieurs mois, un groupe de bénévoles soutenu par Effervescentre, œuvrent sur la mise en place du réveillon de la Saint Sylvestre.

Cette soirée aura lieu grâce aux dons des commerçants du territoire (Boulangerie DENEPOUX, VIVAL et le Secours Populaire de Mouthiers, le VIVAL de Sireuil, la laiterie Lescure de Claix, la Fontaine JOLIVAL de Voeuil et Giget et peut être d'autres qui n'ont pas encore confirmé..) mais aussi grâce aux mairies qui mettent à disposition : Roulet Saint Estéphe, la salle; Mouthiers le grand bus et à la Communauté de Communes qui soutient ce projet depuis le début et qui nous aide financièrement à l'élaboration de celui-ci.

Ce réveillon aura lieu le Samedi 31 décembre dans la salle de spectacles des Glamots (Roulet Saint Estéphe). Cette soirée sera entièrement gratuite.

Seul, en famille ou entre amis, venez partager avec nous, un repas (sans alcool) dansant, avec cotillons, animé par Sono 16, le tout dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive

N'hésitez pas à contacter Effervescentre pour vous inscrire du lundi 5 au Vendredi 23 décembre. Possibilité de transport pour l'aller et/ou le retour, afin de faciliter celui-ci, merci de faire connaître votre besoin.

Notre groupe accueillera chaleureusement toutes les bonnes volontés, qui voudront selon leurs disponibilités nous rejoindre pour travailler à la réussite de cette soirée.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Sandra SEGANTI à Effervescentre au 05 45 67 84 38.

PRENEZ LE TRAIN AVEC BOEME PATRIMOINE

Invitée par l'association « Boème Patrimoine » Madame Yvette RENAUD, historienne, fera une conférence sur le chemin de fer « Le Petit Mairat »

le Mardi 13 décembre 2011, à 14 heures, salle de la MJC.

Les personnes intéressées seront les bienvenues.



SENIORS

Le club de Mouthiers est reparti cette nouvelle saison avec 3 équipes Séniors : L'équipe fanion, évoluant en Promotion d'Honneur, l'objectif de cette équipe était, en début de saison, de jouer les 1er rôles dans sa catégorie ; cet objectif reste tout à fait réalisable, mais il ne faudra pas trop se relâcher. L'équipe B évolue en 2nde Division départementale. Elle aussi peut jouer les premiers rôles lorsqu'elle aura récupéré tout son effectif qui palie les absences et blessures de l'équipe fanion.



L'équipe C évolue tant qu'à elle en 4ème division, ce début de saison est un peu compliqué, mais elle a les ressources pour remonter la pente. La section Foot Loisirs où les joueurs viennent pour se faire plaisir et taper dans le ballon le vendredi soir. Les Foot Loisirs de Mouthiers ont le privilège d'accueillir en leur équipe Corinne DIACRE, l'actuelle entraîneuse de l'équipe féminine de Soyaux, actuelle adjointe au sélectionneur de l'équipe de France féminine et ancienne capitaine de cette même équipe.

ECOLE DE FOOT

L'école de foot comptabilise à ce jour 86 licenciés dont 9 filles. Nos jeunes sont en entente avec Blanzac sur les catégories U15 et U17. Les U17 sont encadrés par Eric AFGOUN, Nadjib DERRADJI et Eric HYVONNET. Les U15 sont encadrés par Eric GAYOU et Emmanuel BAILLET. Les U13 sont encadrés par Luis BERMUDES et Dominique CHAUVERON. Les U11 sont encadrés par Bruno BOUSSEREAU, Joseph NAVAS, Jean-Jacques LAVAUD et Laurent DESVALOIS ; nous sommes en réflexion sur cette catégorie pour mettre en place une seconde équipe en janvier. Les Débutants sont encadrés par Thierry COIFFARD, Jean-Pierre PLA et Sébastien DEGUIL. Les entraînements sont assurés par Ghislain DECHESNE, Benjamin GOURDON et des joueurs Seniors. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter - Didier CHARRIER au 05.45.67.84.97 - 06.88.11.52.57. - Emmanuel BAILLET au 05.45.24.02.08. - 06.88.20.46.87.



Notre compétition interdépartementale "Individuels" UFOLEP GRS s'est déroulée dimanche 13 novembre à Beaunes Les Mines (87). La MJC Mouthiers/Boème, s'est offert un beau podium en Honneur 13/14 ans (photo des 3 filles avec de gauche à droite : Adèle Noël 2ème, Claire Desvalois 1ère et Cyndy Montalescot 3ème) L'autre photo c'est le groupe des Honneurs 11/12 ans et 13/14 ans au moment du palmarès. 20 gymnastes ont concouru à Limoges et 13 d'entre elles participeront au championnat inter régional, regroupant le Limousin, Poitou-Charentes et l'Aquitaine à Eysines (33) les 3 et 4 décembre. Espérons qu'une de nos gymnastes pourra à cette rencontre se qualifier pour le national à Toulouse



RANDONNEES PEDESTRES AVEC SENTIERS DE BOEME

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end), allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	Heure	Distance
Dim 11 déc	Serge et Daniel	13 h 30	Entre fleuve et vallée TROIS-PALIS	parking des écoles	14h	13km
Dim 18 déc	Serge et Daniel	13 h 30	Sentier des vignes SIREUIL	parking de l'angle entre D7 et la Charente	14h	13km
Dim 8 janv	Maryline	13 h 30	SAINT-SATURNIN galette et calendrier	parking de la salle des fêtes	14h	8 km

BALADES FAMILIALES DU MERCREDI

Un mercredi sur deux, environ 2 heures à allure tranquille. Départ du champ de foire à 13 h 45 (attention nouvel horaire) pour des randonnées de 6 à 8 km.

- 7 décembre : Claude (05 45 67 84 11) et Patrick (05 45 90 64 48) RV à Mouthiers place du champ de foire à 13 h 45 - départ de la rando place de l'église à Champagne-Vigny à 14 h 15 - 8 km
- 21 décembre : Michel B (06 19 22 48 40) - lieu de la rando : Mouthiers - RV place du champ de foire à 13 h 45 - 8 km
- 4 janvier : Alain et Patrick (06 23 92 59 10 - 05 45 90 64 48) - lieu de la rando : La Couronne/Mouthiers par le chemin de St Jacques - RV Place du champ de foire à Mouthiers à 13 h30 - départ de la rando « chez Liet » commune de La Couronne à 13 h 45 - 7 km
- 18 janvier : Christine et Nathalie (06 71 65 25 81 - 06 07 14 46 17) - lieu de la rando : vallée des eaux-claires - RV place du champ de foire à Mouthiers à 13 h 45

John ALMOND
expose à la M.J.C.
en décembre



ACTIVITÉ STEP A LA M.J.C.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 2 novembre** : Maxime BERCHENY
chemin de la croix ronde
- 2 novembre** : Romane MOISON La Tonnelle
- 18 novembre** : Jules Victor MONTEIRO
Les Sigognauds

MARIAGE

- 22 octobre** : Florent AUGIS et Christelle PLOQUIN
Grandchamp

DÉCÈS

- 24 octobre** : Jeanne COVACHE veuve GAUTHIER
chemin de chez bâti

SUR VOTRE AGENDA

DECEMBRE

- 9** : remise des prix du Conseil Général pour le trail de la Boëme salle Gilles Plouquin 20 h 30
- 17** : musiclown (spectacle de clowns)
16 h 30 salle Gilles Plouquin et tombolartistique à 2
- 13** : Conférence : le chemin de fer « Le Petit Mairat » à 14 heures, salle de la MJC.
- 10-11** : repas du cercle des aînés salle Gilles Plouquin
12 h 0 h 30
- 21** : don du sang à Blanzac salle des vieux chais
de 17 à 20 h

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiqué dans la presse.

MEDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE Jean REVEREAULT

Impression : ABC L'IMPRIMERIE

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS
RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Retour sur les oeuvres de Michel VBALLAT.



Halloween, le retour !



Mais pourquoi sont-ils là ? (Réponse au prochain numéro)

(Photos Alain PORTE)

Le prochain
bulletin

Sera celui de janvier 2012 Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 décembre
Les activités prévues jusqu'à mi-février 2012 pourront y être annoncées .